

le premier bill d'Union que lord John Russell présenta dans la Chambre des Communes après le rapport de lord Durham, l'on trouvera que, dans ce bill il était proposé de diviser les deux provinces en cinq districts électoraux, élitant chacun seize membres, et dont l'un, celui du centre, devait comprendre la cité de Montréal. En l'absence de détails plus étendus, l'on devait penser que ce bill, conformément aux sentiments exprimés par lord Durham, aurait donné au Bas-Canada les trois cinquièmes de la représentation. Ce n'eut été que juste. Mais ce bill ne passe pas. Lord Sydenham fut ensuite envoyé en Canada, et nous connaissons tous le résultat de la mission de ce gouverneur, le plus injuste et le moins scrupuleux de tous les gouverneurs que nous avons eus. C'est à lui que nous devons, et non à Lord Durham, la position d'infériorité du Bas-Canada dans la représentation. C'est donc contre lui, et non contre la mémoire de lord Durham, que l'hon. M. Viger aurait dû diriger ses attaques.

Le ministère et ses partisans ne veulent pas agréer l'amendement proposé par mon hon. ami, M. Baldwin, amendement qui ne consiste qu'à féliciter lord Elgin de ses liaisons avec la famille de lord Durham et à déclarer que c'est à ce dernier que nous devons la reconnaissance du principe de responsabilité. Cette déclaration, il faut le remarquer, est faite dans les termes mêmes des résolutions du 3 sept. 1841 que l'hon. M. Viger avait lui-même secondées. Quel peut donc être le but des objections du ministère et de ses amis à l'amendement? Ils se sont cependant toujours montrés assez prodigues d'adulation envers chaque gouverneur qui nous arrive. Encore dans ce moment, ils s'empressent de féliciter lord Elgin de son gouvernement de la Jamaïque, gouvernement sur lequel ils n'en savent pas plus que moi, si ce n'est que l'on assure que ce gouvernement a été tout différent de celui de lord Metcalfe dans cette Isle. Le but de cette opposition ministérielle à l'amendement me paraît clair. Il n'y a pas à s'y méprendre. Ils veulent faire de lord Elgin un homme de parti; ils veulent en faire un instrument, un partisan politique comme ils avaient fait de lord Metcalfe. Il est bien connu que ces Messieurs sont, dans le fond de leur cœur, les ennemis du principe de responsabilité, nonobstant leurs professions d'attachement à ce principe. Ils cherchent l'occasion de représenter lord Elgin, aux yeux du peuple, comme étant, lui aussi, un ennemi de ce principe. Cette occasion se présente; aussi s'empressent-ils de la saisir. Que l'amendement soit rejeté; et vous verrez bientôt la presse ministérielle, les partisans de ce ministère, dire que c'est là la plus grande preuve de l'aversion de lord Elgin pour le gouvernement responsable; que, si cette aversion n'existait pas, lord Elgin aurait bien su empêcher son ministère de s'opposer à l'adoption de l'amendement; que même, dans ce cas, le ministère n'aurait pas attendu l'ordre de lord Elgin, mais qu'il se serait empressé, du moins par flatterie ou adulation, de féliciter lord Elgin de ses liaisons avec la famille de lord Durham. Ils savent que l'amour propre blessé ne pardonne pas; ils savent qu'en compromettant lord Elgin, en l'entraînant dans la voie de son prédécesseur lord Metcalfe, ils en feront tôt ou tard, un homme de parti, un partisan politique. C'est le piège qui est maintenant tendu sous les pas du gouverneur actuel. S'il y tombe, sa réputation est détruite, flétrie. Je souhaite donc de tout mon cœur qu'il puisse l'éviter; je le souhaite d'autant plus sincèrement qu'il n'est ni de l'intérêt du pays, ni de l'intérêt de lord Elgin lui-même de marcher sur les traces de lord Metcalfe.

M. PAPINEAU fit quelques remarques en réponse aux accusations proférées contre le département des terres de la couronne. On savait que ce département était très-étendu et qu'il exigeait beaucoup d'attention et de tems, et on ne pouvait obtenir une connaissance convenable que par une longue expérience. Outre l'obligation où il était de surveiller la vente de la terre, il était de son devoir de faire des investigations sur toutes les disputes à propos de terres, cela seul requerrait beaucoup d'attention et pour preuve de cet avancé il rapporte que pas moins de deux mille rapports avaient été faits par lui à l'exécutif, et que sur cette quantité, douze seulement n'avaient pas donné satisfaction. En réponse à ce qu'avait avancé M. Merritt que depuis 1841 à 1844 les dépenses du département s'étaient élevées à £50,000, tandis que le produit de toutes les ventes en 1844 n'avait été que de £6400, il informa la chambre que lorsque la terre fut livrée par le gouvernement anglais en 1841, elle était grévée d'un grand nombre de promesses faites par le gouvernement impérial, et depuis lors plusieurs de ces réclamations avaient été acquittées; pas moins de £150,000 avaient été payés en rachat de ces promesses; £30,000 avaient aussi été payés aux Indiens, et en 1846, pas moins de £45,000 de scrip avaient été rachetés. Il pouvait dire aussi que pas moins de £75,000 devaient être payés avant que le pays pût retirer quelque revenu des terres publiques.

M. Hall, membre pour Peterboro s'adressa quelque tems à la chambre.
(A continuer.)

norité anglaise une majorité électorale au moyen de modes de votes nouveaux et étranges ou de divisions injustes du pays, je dirai seulement que si les Canadiens sont pour être privés du gouvernement représentatif, il serait mieux de le faire d'une manière ouverte et franche que d'essayer à établir un système permanent de gouvernement basé sur ce qui serait regardé par tous les hommes comme de pures fraudes électorales. Ce n'est pas dans l'Amérique du nord que l'on peut tricher les hommes par des fantômes le gouvernement représentatif, ou leur persuader qu'ils ont été défaits par des votes, lorsque dans le fait ils sont défranchisés."

Le Soussigné NE FAIT PAS COLPORTER des Ornaments dans les campagnes.

ORNEMENTS D'EGLISE.

VIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL

CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE,

AGENTS DE J. C. ROBILLARD

DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'eglise à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciemens bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Etablissement.

Au bon-vouloir et à l'Encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour.

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL.

L'Acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets où les progrès de la Dorure et de l'Argenture surtout en IMITATIONS mettent en défi les plus habiles connaisseurs.

Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité. Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et

TOUJOURS A BON MARCHÉ.

L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUTE FAITES.

—AUSSI—

CROIX DE CHASUBLES

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs

" DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochées tout en or.

" " (couleurs assorties) " en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES

EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants.

" Damas brochés en or et couleurs.

" " (assortis de couleurs) brochures riches, ordinaires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES.

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOILES ET VOILES DE BENEDICTION.

LES Etoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches.

LES Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ETOFFES A ORNEMENTS.

Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (dessins nouveaux.)

Moire d'or à reflets riches et brillants.

Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'EGLISE.

LE Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet

d'Ost-noirs Ciboires

Encensoirs Burettes etc.

N. B. MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation expresse (et pour leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur et les adresser à

J. C. ROBILLARD, No. 84, Cedar St.

New-York.

MAISON DE PENSION.

LES Voyageurs qui sont dans le cas de visiter le beau village d'Industrie, trouveront chez le Soussigné un superbe logement et une bonne table en tout tems. Quelques Ecclésiastiques pourront avoir leur pension chez lui à la petite distance d'un arpent de sa maison au collège, aussi des voitures seront toujours prêtes à demande, partant de la Vallée ainsi que du village à St. Charles Barrommé.

ET. PARTENAIS.

Village d'Industrie, 14 juin 1847.

NOTRE ST. PERE LE PAPE PIE IX.

LES Soussignés informent respectueusement le Clergé et le Public en général qu'ils viennent de recevoir plusieurs centaines de PORTRAITS du nouveau Pape PIE IX, et qu'ils en ont réduit les prix d'un ECU à TRENTE SOUS.

—AUSSI—

Une très grande variété de GRAVURES SAINTES parmi lesquelles on peut remarquer celles du MEILLEUR CHOIX.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

M. ROMUALD TRUDEAU, APOTHICAIRE, a transporté son établissement au numéro 106 au numéro 111 au coin des rues St. Paul et St. Jean-Baptiste. Montréal, 20 mai 1847.

BOIVIN, ORFEVRE,

Vis-à-vis le marché neuf, rue de la Basse-Ville,

PRIE les MM. du Clergé, ainsi que toutes les personnes qui ont des meubles à faire exécuter en argent, ou à faire réparer, qu'il se chargera de leurs demandes, et les fera remplir, suivant leurs ordres, en quel que genre que ce soit, en sorte qu'ils ne pourront rien désirer de plus achevé dans les pays étrangers.

AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MM. E. R. FABRE, Libraire. Montréal.

D. MARTINEAU, prêtre, vicaire. Québec.

F. PILOTE, prêtre, Directeur du Collège. Ste. Anne.

VAL. GUILLET. Trois-Rivières.

PROPRIÉTAIRE JOS. M. BELLENGER, PRÊTRE, ÉDITEUR.

IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET J. CHAPLEAU, IMPRIMEURS.